

Sommaire :

Actualités p.1
Formation p.2
Bourses p.3
Focus p.3
Dossier p.4

Lettre d'informations – Décembre 2013

Actualités sur les études en France

<http://www.slovaquie.campusfrance.org>

Bonjour à tous,

Voici la lettre d'information de la fin d'année 2013. Dans ce numéro, nous faisons un point sur l'outil CampusArt et consacrons notre dossier aux étudiants en situation de handicap en France.

Bonne lecture à tous et nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année !

Yann-Maël Bideau et Sophie Dauzet

Actualités



► Présentation des études en France aux étudiants slovaques

Du 18 au 20 Novembre dernier le Service de coopération Universitaire et Scientifique de l'ambassade a organisé une **tournée en Slovaquie à la rencontre des responsables des universités, des étudiants ainsi que des lycéens.**

L'équipe du service de coopération a **présenté le système de bourses de l'enseignement supérieur aux étudiants et le système des études en France aux lycéens.**

Cette année l'Ambassadeur de France en Slovaquie, M. Didier Lopinot, s'est associé aux visites de l'Université Safarik et du lycée bilingue de Kosice. Les lycéens se sont montrés très intéressés par la présence de Monsieur l'ambassadeur et ont pu dialoguer de manière constructive avec le représentant de la France.



► Ouverture d'un nouvel IEP en région Île-de-France

Un **dixième IEP** (Institut d'études politiques) ouvrira en septembre 2014 à Saint-Germain en Laye, en région Île-de-France. Cet IEP sera géré conjointement par les universités de Cergy-Pontoise et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. L'organisation des études y sera semblable à celle des autres « Science po » et la première année sera accessible via le concours commun aux IEP de province qui réunit six d'entre eux. **80 places devraient être ouvertes à la rentrée 2014** pour la première promotion.

► Lancement du nouveau programme Erasmus +



Le plus célèbre des programmes européens vient de changer de nom. Depuis le 19 novembre il faut parler d'« **Erasmus +** » pour faire référence à l'ensemble des précédents programmes qui deviennent des volets d'**Erasmus +** : Comenius, Erasmus, Erasmus Mundus Leonardo da Vinci, Gruntvig, Jeunesse en Action. La nouveauté principale d'Erasmus + réside dans la création d'une mobilité des jeunes et des bénévoles

dans le domaine du sport et dans des activités pouvant contribuer à lutter contre la violence, la discrimination ou le dopage.

Ce nouveau programme, inscrit dans la stratégie « Europe 2020 » en matière de croissance, d'emploi et d'innovation, a vocation à encourager la participation de toutes les formes d'organisations actives dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la jeunesse et du sport.

Il se veut également plus ouvert sur le reste du monde avec la possibilité d'associer des partenaires de pays tiers de l'Union européenne à la construction des projets de mobilité et de partenariat stratégique.

Avec un budget 2014-2020 en hausse de 40% par rapport à l'exercice précédent (2007-2013), Erasmus + espère toucher davantage de jeunes européens et leur permettre de saisir des opportunités de mobilité plus nombreuses.

Formation

► CampusArt



La **session de candidature en ligne aux formations en art et en architecture** est **ouverte sur le site du réseau CampusArt jusqu'au 12 février 2014** (les dossiers de candidatures papiers doivent parvenir à l'Agence Campus France-Paris le 17 février 2014 au plus tard).

CampusArt est un réseau d'établissements français proposant des formations dans le domaine des arts et de l'architecture animé par l'Agence Campus France, avec le soutien des ministères français de l'Éducation, des Affaires étrangères et de la Culture, ainsi que de l'ANDÉA (Association Nationale des Écoles Supérieures d'Art).

Le site vous propose d'abord des informations générales sur les études d'art et d'architecture en France et vous aide à vous orienter soit vers une école supérieure d'art ou d'arts appliqués, vers une école publique ou privée, ou encore vers une université.

www.campusart.org est un service entièrement gratuit qui donne accès à l'information sur des formations de niveaux Licence, Master et Doctorat proposées par les établissements membres du réseau.

► Sciences Po procédure internationale

Les procédures d'admission pour la rentrée 2014 sont ouvertes ! Dans le cadre de sa politique d'ouverture internationale, Sciences Po a mis en place des programmes et procédures d'admission spécifiques pour les étudiants internationaux.

L'admission au collège universitaire permet aux étudiants internationaux de préparer un diplôme de Bachelor de Science Po dans un des 6 campus situés en province. Les campus de province permettent d'étudier dans une ville dynamique, de taille moyenne, où le coût de la vie est moins élevé qu'à Paris. Afin d'être reçu, l'étudiant doit avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires au plus tard en juillet 2014 et justifier d'un niveau de langue suffisant pour suivre des cours (allemand, anglais ou français selon les programmes).

Après étude de **l'admissibilité du dossier de candidature** (à remplir en ligne sur <https://admission.sciencespo.fr>), les candidats admissibles devront se présenter à **un entretien oral** devant l'une des commissions organisées dans différentes villes à travers le monde (<http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/college-international-entretien>).

Pour les étudiants intéressés par une admission en Master, double-diplôme ou programme doctoral, le processus de sélection se fait uniquement via un dossier déposé en ligne et ne comporte aucune épreuve orale. Le dépôt d'une candidature engendre 90€ de frais.

Bourses



► CampusBourses : le catalogue des bourses – Préparez-vous !

CampusBourses est un catalogue de bourses mis à disposition par l'Agence Campus France. Destiné aux étudiants étrangers, il répertorie différentes aides proposées par les institutions gouvernementales françaises et étrangères, les organisations européennes et internationales, les collectivités locales, les entreprises, les fondations, les universités et les écoles. Il permet de rechercher un financement à l'aide d'un moteur de recherche qui s'adapte au profil de chacun. S'il ne constitue pas une liste exhaustive des différentes possibilités de bourses, il offre un bon panorama général des dispositifs existants.

Vous pouvez consulter CampusBourses à cette adresse :

<http://www.campusfrance.org/fr/node/1276>

Focus : Ouverture France Université Numérique



La première plateforme française de cours en ligne [FUN, France Université Numérique](#), est ouverte !

Cette nouvelle plateforme numérique offre un accès aux connaissances pour tous. FUN hébergera les MOOC des établissements d'enseignement supérieur français et de leurs partenaires académiques dans le monde entier.

Qu'est-ce qu'un MOOC ?

Un MOOC signifie, en anglais, **Massive Online Open Courses** soit **Cours en ligne ouverts et massifs**. Il s'agit de cours dispensés gratuitement sur Internet par le biais de vidéos, lectures et exercices. Chaque cours met à la disposition des élèves un forum qui permet aux étudiants de s'entraider et de discuter avec les professeurs.

Le MOOC est un outil majeur de l'enseignement à distance et



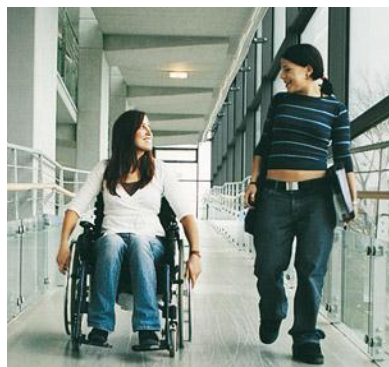
du e-learning. Il est mis à la disposition de toute personne qui veut apprendre à travers le monde.

La **plateforme FUN est gratuite et vous est ouverte** indépendamment de votre niveau d'étude et de votre situation géographique. Vous pouvez suivre **une formation particulière dans le cadre de vos études ou étudier n'importe quel sujet pour élargir vos connaissances**. Etudiants, salariés, lycéens, retraités, demandeur d'emploi, vous êtes tous les bienvenus ! De plus, il y a des cours **dans tous les domaines** : environnement, littérature, sciences, santé, philosophie etc.

Nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant. Les premiers cours débuteront en Janvier 2014.

Voici un lien direct vers la plateforme : <http://www.france-universite-numerique.fr/>
Et un lien vers la vidéo de présentation de FUN : <http://dai.ly/x169t0n>

Dossier : handicap et études supérieures

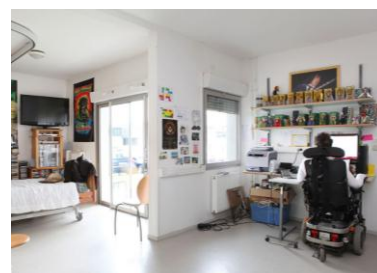


La Conférence des présidents d'université a signé en 2007 avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche une **charte université/handicap** se fixant pour objectif d'accroître le nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis dans les universités. Ce nombre ne cesse d'augmenter et c'est dans cette perspective que la CPU a actualisé en 2012 la charte université/handicap et a publié un « guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université »

Chaque établissement universitaire a depuis désigné un responsable de l'accueil des étudiants handicapés. Il est chargé d'assurer la coordination des différentes actions en leur faveur et d'être leur interlocuteur privilégié en cas de difficulté. Leurs coordonnées sont disponibles sur handi-u.fr, le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au service des étudiants en situation de handicap.

► Logement et restauration

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) disposent de chambres ou logement spécialement aménagés pour les étudiants handicapés. Les résidences universitaires peuvent également accueillir des étudiants en



situation de handicap devant être secondés pour certains actes de la vie quotidienne. Ils bénéficient alors d'une attention particulière des personnels de service. Dans certains cas, des étudiants volontaires sont admis à titre de tierce personne dans une chambre voisine de celle de l'étudiant qui nécessite une assistance particulière.

De nombreux restaurants universitaires ont été aménagés pour en faciliter l'accès aux étudiants handicapés. Par ailleurs des menus adaptés peuvent leur être proposés dans un certain nombre de restaurants universitaires.

► Transports

Les frais de transports des étudiants handicapés sont pris intégralement en charge par le département du domicile de l'intéressé ou par le rectorat de l'académie du domicile de l'étudiant si ce dernier habite en région Île-de-France.

► Déroulement des études



Les étudiants handicapés suivent les mêmes cursus d'études que l'ensemble des étudiants et se présentent aux mêmes épreuves. Toutefois, des aides et aménagements peuvent être prévus pour :

- La prise de notes : procurer à l'étudiant qui est dans l'impossibilité de le faire lui-même des notes de cours manuscrites ou numériques de qualité et ce, de façon constante tout au long de l'année.

- L'adaptation de documents avec la numérisation de documents papier, l'agrandissement de textes, l'enregistrement audio de documents, impression braille, thermoformage, etc.

- Aide à la communication comme par exemple l'assistance d'un interprète en langue des signes ou d'un tuteur.

Une assistance aux études peut aussi être proposée en raison de la situation de handicap de certains étudiants et constitue une aide au travail personnel pour ceux qui ne peuvent assurer certains gestes (organisation et rangement des cours, accompagnement à la bibliothèque universitaire, déplacement sur le campus, etc.)

► Examens

Des mesures spécifiques sont prévues quand à l'organisation des examens au bénéfice des étudiants en situation de handicap afin de préserver leurs chances de succès. Ces mesures doivent faire suite à un avis d'un médecin habilité par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H).



Les aménagements des examens concernent toutes les formes d'épreuves et tous les diplômes, ils sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature des épreuves :

- Aides techniques ou humaines appropriées à la situation
- Majoration du temps imparti à une ou plusieurs épreuves
- Etalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves
- Adaptations d'épreuves ou dispenses d'épreuves rendues nécessaires par certaines situations de handicap dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'Education Nationale, du ministre chargé de l'Enseignement supérieur ou du président ou directeur de l'établissement.

► **Pour en savoir plus :**

Site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au service des étudiants en situation de handicap :

<http://www.handi-u.fr/>

Site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (voir la section « étudiants handicapés ») :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

[Guide d'accompagnement de l'étudiant handicapé](#)

[Charte université handicap](#)



Nous contacter :

www.slovaquie.campusfrance.org



Sophie DAUZET

Chargée de Mission Coopération Universitaire

Ambassade de France en Slovaquie

Sedlárska 7

812 83 Bratislava

+421 2 59 34 77 42

sophie.dauzet@diplomatie.gouv.fr



Barbara SILHAN

Responsable de l'Espace Campus France à Prague

Stěpanska 35

111 21 Prague 1

221 401 050/058

prague@campusfrance.org

Yann-Maël BIDEAU

Responsable de l'Antenne Campus France à Brno

Alliance française

Moravské náměstí 15

602 00 Brno

549 493 075

brno@campusfrance.org